



Angers, le 2 février 2023

COLLEGE MONTAIGNE
1 Rue Cussonneau
49100 ANGERS
tél : 02.41.31.13.40
fax : 02.41.34.13.41
ce.0491028b@ac-nantes.fr

Compte rendu du Conseil d'administration 2 février 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

Partie pédagogique :

- Répartition de la dotation globale horaire (DGH)
- Projet d'établissement
- Projet pédagogique

Affaires Financières :

- Convention Printemps théâtraux
- Contrat avec l'entreprise CTV

Questions diverses :

- Fermeture du hall aux élèves (question des parents élus au CA)

Quorum : 12 membres

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES	ANNOTATIONS
<p>16 membres sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte par Madame la Principale à 18h07. M. Girard est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Mme Liscoët explique les différents points qui seront abordés au cours du conseil d'administration.</p> <p><u>DELIBERATION N°1</u> <u>Approbation du PV de la séance du 24/11/2023</u></p> <p>Un professeur demande l'ajout de la remarque suivante. Celle-ci avait été effectuée avant le vote du budget : « Avant de prendre part au vote, une représentante des enseignants explique que le vote des élus enseignants se répartira entre « pour » et des abstentions, afin de marquer une réserve quant au budget présenté en baisse. ».</p> <p>PERSONNES PRESENTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p>Mme Liscoët présente la répartition DGH 2023-2024 aux membres du conseil d'administration. Elle rappelle que les années précédentes, certaines classes étaient chargées. Des moyens horaires étaient donnés pour une ouverture de classe qui ne se faisait pas pour des raisons relatives à des choix pédagogiques antérieurs (avec des co-animations, de la remédiation, certains groupes...etc).</p> <p>Une classe supplémentaire de 6° sera ouverte à la rentrée 2023.</p> <p>Entre 2020 et 2023, 4,5 h ont été perdues. Des dispositifs mis précédemment en place ne peuvent plus être entièrement assurés car les moyens seront utilisés pour l'ouverture d'une classe de 6°. A la rentrée 2023, le collège comptera 18 classes au lieu de 17 classes pour la présente année scolaire.</p> <p>Le conseil est constitué de 18 membres.</p>	<p>Arrivée de Mme Frapier à 18h20</p> <p>Arrivée de Mme Doisneau à 18h22</p>

Mme la Principale détaille le tableau de répartition DGH en expliquant les heures postes effectuées par les personnels enseignants.

Mme Hervé Madec demande quelques précisions sur les moyens supplémentaires liés à l'autonomie. Mme Liscoët explicite la répartition et les horaires fléchés pour les classes.

Les effectifs élèves sont détaillés pour chaque niveau entre les prévisions académiques et celles effectuées par l'équipe de direction. Voici celles-ci pour la rentrée de septembre 2023 :

96 élèves de 6^e , 112 élèves de 5^e , 97 élèves de 4^e , 97 élèves de 3^e sont attendus.

Pour conserver les moyens horaires, il a été fait le choix d'ouvrir une classe de 6^e supplémentaire : il y a aura 5 classes de 6^e, 5 classes de 5^e, 4 classes de 4^e et 4 classes de 3^e.

Mme Liscoët détaille les Heures Postes des enseignants exerçant dans l'établissement, les horaires obligatoires ainsi que les heures d'autonomie. Voir le document en annexe.

La suppression de la technologie en 6^e et la mise en place de l'aide personnalisée en 6^e (français et mathématiques) provoquent des changements pour la répartition DGH.

Les enseignants de technologie sont très impliqués dans l'établissement et assurent de nombreuses missions. Après les conseils et les autorisations de M. Le Directeur Académique, ces collègues pourront enseigner les mathématiques en AP 6^e et la physique chimie en classe de 6^e.

Les professeurs de technologie consultés par Mme Liscoët ont accepté ces dispositions ce qui permet de préserver leur service horaire dans l'établissement.

Mme Liscoët détaille la répartition des horaires pour les Lettres Modernes (Français) : un csd de 7.5 h sera proposé pour assurer les heures en Français que les collègues ne peuvent absorber, en plus de quelques HSA.

Pour l'allemand, actuellement il y aurait un sous service avec 5h00 à effectuer à l'extérieur de l'établissement sauf en cas d'une mise en place d'un groupe supplémentaire en 5^e. Cela pourrait se faire en fonction des élèves de 5^e et de leurs choix de LV2 en fin d'année scolaire. Mais, il restera un sous service de 2,5H. La décision sera prise dans les mois qui viennent par Mme la Principale.

Un csd de 10h00 est demandé en Histoire Géographie EMC pour assurer les heures d'enseignement nécessaires. Des groupes en 3^e pour un dédoublement et de la co-animation en 6^e sont aussi programmés.

Les horaires attribués aux autres disciplines sont détaillées par Mme Liscoët. Il faut se reporter au tableau annexe concernant les répartitions des horaires.

En bilan, Mme Liscoët explique que :

538.5 Heures Postes (HP) ont été utilisées sur 539 HP données

28 Heures Supplémentaires Années (HSA) ont été utilisées sur 32 HSA données dans la dotation.

Des discussions sont en cours pour placer et financer certains dispositifs pédagogiques avec quelques HSA restantes. Suivant la répartition des services, les enseignants concernés seront sollicités dans les semaines qui viennent.

L'exemple du DRI (dispositif relais interne) reste à étudier pour savoir si ce dispositif pédagogique passe à 4h00 ou reste à 6h00 comme pour cette année scolaire 2022-2023.

Les heures d'autonomie légales cette année sont malgré tout en baisse par rapport à l'année précédente d'où quelques dispositifs risquent de ne pas être reconduits.

Néanmoins la répartition en l'état permet de ne pas fermer de postes.

Deux motions à l'initiative des personnels enseignants sont évoquées à la suite de la présentation de la répartition.

Une motion contre la suppression de la technologie en 6^e est lue par une représentante des élus des personnels enseignants. Celle-ci est en annexe.

Une motion évoquant une baisse de certains moyens horaires pour préserver certains dispositifs pédagogiques est lue par une représentante des élus des personnels enseignants. Celle-ci est en annexe.

Les élus représentants les parents d'élèves se joignent à ces deux motions.

Mme Liscoët soumet au vote la décision suivante : il n'y aura pas de fermeture de poste dans la répartition DGH pour l'année scolaire 2023-2024.

DELIBERATION N°2 : pas de fermeture de poste

PERSONNES PRESENTES :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°3 : pas d'ouverture de poste

PERSONNES PRESENTES :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme Liscoët présente ensuite une carte mentale concernant le projet d'établissement. Elle commente les différents axes en détaillant ceux-ci avec quelques exemples d'actions effectuées dans le collège. Le document est en annexe.

Pendant cette présentation, Mme la Principale rappelle la difficulté de faire venir plus de parents dans l'établissement pour les impliquer et favoriser la réussite scolaire de leurs enfants.

Il est aussi évoqué l'éventualité de développer une liaison collège-lycée avec le lycée de secteur : ceci est à l'étude même si les moments d'échanges restent difficiles à mettre en œuvre du fait des agendas chargés pour chaque partie.

Mme la Principale rappelle que ce projet d'établissement est un travail collectif réalisé après un temps d'auto évaluation interne et externe. Ce projet d'établissement est mis en place pour une durée de cinq années.

Ce projet est soumis au vote.

DELIBERATION N°4 : validation du projet d'établissement

PERSONNES PRESENTES :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme Liscoët présente le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » proposé depuis cette année par l'éducation nationale pour obtenir des financements sur certains projets innovants.

Différents axes peuvent être privilégiés pour construire un projet qui sera validé ensuite par le Rectorat.

Ce type de dispositif pourrait financer des intervenants, du matériel pédagogique, des moyens horaires sous formes d'IMP (indemnités pour missions particulières)...etc

Un temps de réflexion est déjà prévu le jeudi 09 février et une journée de banalisée est proposée pour prendre le temps de réfléchir et de construire un projet cohérent.

La date proposée est le mercredi matin 05 avril 2023. Cette journée banalisée est soumise au vote.

DELIBERATION N°5 : Journée Banalisée du 05 avril 2023

PERSONNES PRESENTES :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme Liscoët présente une convention avec l'association « En Jeu » dans le cadre de l'atelier Théâtre. Une rencontre entre collégiens et lycéens pratiquant le théâtre est prévue le 09 mai 2023.

DELIBERATION N°6 : Convention « En jeu»

PERSONNES PRESENTES :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. Binet, gestionnaire, propose un contrat pour le fonctionnement de l'alarme anti-intrusion de l'établissement.

DELIBERATION N°7 : Convention « Contrat Alarme »

PERSONNES PRESENTES :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Mme Dolphin pose une question sur la fermeture du hall du collège (zone où les élèves transitent entre les escaliers, les toilettes et la cour de récréation) qui a été effectuée la semaine dernière. Certains parents ont transmis leur inquiétude aux représentants des parents.

Mme La Principale explique que le hall a été fermé par mesure de sécurité : des jeux dangereux, des bousculades, des jeux violents ont été constatés durant plusieurs jours. Par conséquent, pour des raisons de sécurité et après des informations transmises aux élèves, la décision de la fermeture du hall a été prise avec raison. Après cette fermeture nécessaire, le hall a pu être à nouveau ouvert.

Mme Liscoët annonce que le hall pourrait être à nouveau fermé si des actes de violence et des gestes ou bousculades présentant un danger reprenaient. Mme Bonnin, Conseillère Principale d'Education, confirme les problèmes de sécurité qui ont conduit à ces décisions privilégiant la sécurité du plus grand nombre d'élèves. Mme Lusson confirme que certains élèves ont parfois pu être blessés accidentellement par des élèves jouant de manière turbulente.

Il est rappelé que l'objectif de cette fermeture temporaire du hall a été de raisonner les élèves et de leur faire comprendre la dangerosité de certains

gestes inadaptés.

Mme Donval explique que pour les élèves, rester sur la cour pendant une récréation permet aussi d'assurer une meilleure oxygénation sur ces temps de pause.

M. Bertrand confirme que le hall ayant peu d'espace et étant bruyant, cela peut parfois générer quelques tensions inutiles entre élèves.

Mme Liscoët rappelle que le hall fut aussi fermé par le passé notamment sous la période pas si lointaine de la pandémie du covid. Toujours est-il que la situation est rentrée dans l'ordre et que le hall reste ouvert sous réserves.

La séance est levée à : 19h35

La Secrétaire de séance
M. Girard

La Principale
N. LISCOET

